

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	5
Présents	4
Votants	4



Folio N°07

Date de convocation
10.01.2025
Date d'affichage
17.01.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON
Séance du 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Ophélie MARTINO, Messieurs Yves CARPENTIER, Nicolas STAMPFLI.

Absent excusé : Monsieur Yannick BERNIER

Monsieur Yves CARPENTIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025_06

Réhabilitation du bâtiment communal « Le Ménage »

Demande de subvention au titre du dispositif Nos communes d'Abord - Région Sud PACA

Madame le Maire expose que le dispositif Nos Communes d'Abord soutenu par la Région Sud PACA vise à soutenir les projets des communes permettant de décliner opérationnellement les objectifs régionaux en termes de sobriété financière, d'aménagement durable et de transition énergétique et écologique. Il s'agit également d'accompagner les démarches de sobriété énergétique menées par les communes qu'il s'agisse d'études ou de travaux.

La Région peut intervenir à hauteur d'une subvention par an et par commune, au taux maximal de 50 % plafonnée à 200 000. €

Pour les communes de moins de 1500 habitants, une deuxième subvention au cours de l'année peut être attribuer au taux maximal de 70 % plafonnée à 15 000. €

Les opérations éligibles concernent notamment :

- Les études concernant la rénovation énergétique et le management de l'énergie des bâtiments tertiaires publics.
- Les projets de réhabilitation énergétique de bâtiments et d'équipements publics s'inscrivant dans des démarches de rénovation globale.

Madame Le Maire présente au conseil municipal le budget estimatif selon l'avant-projet Définitif pour la réhabilitation du bâtiment communal « Le Ménage »,

Le cout de l'opération s'élève à 921 146.00 € HT.

Madame Le Maire précise qu'au titre du dispositif Nos Communes d'Abord financé par la région Sud PACA, la commune de Saint Laurent du Verdon peut bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT	Montant HT	Recettes HT	Montant HT
Budget estimatif travaux selon APD	921 146.00 €	Fonds Vert	229 802.20 €
		DETR	200 000.00 €
		Nos Communes d'Abord	215 000.00 €
		Autofinancement	276 343.80 €
	921 146.00 €		921 146.00 €

Le Conseil Municipal,
Vu le projet de réhabilitation du bâtiment communal Le Ménage,
Entendu l'exposé de Madame Le Maire,
Vu le plan de financement ci-dessus,

Décide à l'unanimité

- **D'adopter** le projet de réhabilitation du bâtiment communal Le Ménage pour un montant de 922 564 € HT
- **De solliciter** l'aide la région Sud PACA au titre du dispositif Nos Communes d'Abord pour 215 000 € soit 23% du montant du projet.
- **De s'engager** à ne pas commencer les travaux avant la décision attributive de la subvention,
- **D'autoriser Madame Le Maire** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Nadine GRILLON,
Le Maire,



Yves CARPENTIER,
Le secrétaire de séance

A handwritten signature of Yves Carpentier, the secretary of the meeting, written over a rectangular stamp.